



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

Du 29 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, HENRIO Philippe, HERVÉ Guénaël, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LE ROUX David, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Christelle, PÉRON Marie-Christine, ROZEAU Amélie, WERNER Mathieu.

Absents excusés : GRANDIN Pascal, LE BIHAN Loïc, LE GUEN Céline.

Absent : PHILIPPE Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Loïc Le Bihan a donné procuration à Monsieur Christophe Nivaigne.
Monsieur Pascal Grandin a donné procuration à Monsieur Christophe Lescoat.
Madame Céline Le Guen a donné procuration à Madame Nolwenn Le Crann.

Mme Christelle Péron a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Bonsoir à tous et bienvenue dans la salle du Conseil. C'est signe d'une amélioration tangible de la situation sanitaire même s'il nous faut rester vigilants. Nos écoliers n'auront plus à porter le masque à l'école dans quelques jours si le taux d'incidence reste faible. Le variant Delta a fait son apparition sur la scène mondiale au printemps, et petit à petit, a fait peser sur nos têtes l'angoisse de ne jamais en finir. Le variant Delta est venu mettre à bas, cet été, tout le travail qui avait été fait pour sortir de la crise sanitaire et retrouver un semblant de vie normale avec une programmation d'événements inédits sur la Commune qui n'ont malheureusement pas pu tous avoir lieu. Il nous a fallu raccourcir le programme des animations de l'été qui a demandé beaucoup de travail pour les associations et pour la Commune. La mise en place du Passe Sanitaire a été faite de manière sèche. Le nombre de contaminations a poussé l'Etat à réagir très vite avec fatalement des situations plus ou moins compliquées auxquelles il a fallu s'adapter de nouveau.

Je répétais que, malgré tout, le travail accompli n'était pas perdu et que la coopération entre la mairie, les associations et leurs bénévoles était porteuse d'espoir pour les prochains mois.

Malgré tout nous avons pu créer 2 grands événements inédits à Mellac avec un concert et un vide grenier au parc Mitterrand. Aujourd'hui l'été est passé et le rebond des hospitalisations a été plutôt contenu, le reconfinement n'est plus à l'ordre du jour et les règles tendent à se libérer. Tous les chiffres s'améliorent, j'ose espérer que nous touchons au but. Les risques économiques sont atténués. Le quoi qu'il en coûte soutient et soutiendra l'économie et le pouvoir d'achat. Maintenant ce soutien est-il tenable dans le temps long, le spectre de la dette et de sa gestion reviendra fatalement un jour ou l'autre. Aujourd'hui la reprise est là, elle va compenser les pertes subies l'an passé mais elle a un revers, l'augmentation brutale de toutes les énergies. Le prix du gaz en particulier a presque quadruplé depuis le printemps. L'électricité a suivi le mouvement et la question sociale de la précarité énergétique se repose de manière brutale partout en Europe. Cela pourrait contraindre les Etats à adopter des politiques énergétiques différentes et à lâcher du lest sur la transition énergétique ou sur les incitations à changer nos habitudes de consommation d'énergie. Cette crise a aussi des conséquences sur les échanges dont on voit déjà les effets au quotidien sur les prix des matériaux et sur les délais d'approvisionnement. Un autre effet de cet épisode c'est la pression sur le marché immobilier et le manque de logement proposé. Ne nous regardons pas le nombril, la crise est mondiale et d'autres régions du globe souffrent et souffriront davantage que nous de cette épidémie, il ne faudrait pas les oublier. En attendant et pour revenir à Mellac, restons vigilants, les jours meilleurs arrivent, j'en ai la conviction. »

1. Point sur la rentrée scolaire

Mme Bihannic, Adjointe aux affaires scolaires fait un point sur la rentrée : « En cette rentrée scolaire 2021, 351 élèves ont intégré le groupe scolaire et sont répartis en 14 classes soit 9 classes à l'école élémentaire et 5 classes à l'école maternelle ; ce qui représente un effectif constant par rapport à l'année dernière. Durant les vacances d'été ont été réalisés plusieurs travaux prévus, dont le principal : l'installation de nouveaux jeux à l'école maternelle en remplacement des anciens devenus obsolètes et qui ravissent les jeunes élèves. Toujours en lien à la cour de l'école maternelle, les premiers travaux de fondation pour la construction du préau ont été également réalisés cet été ; le préau devant être normalement définitivement construit pendant les vacances de la Toussaint mais il n'est pas impossible que cela soit décalé aux vacances de Noël. Début juillet, les agents de service ont pris en charge le rafraîchissement des peintures murales du restaurant scolaire. L'équipe municipale tient à remercier et saluer cette initiative. Par ailleurs, plusieurs travaux ont été effectués tels que la mise en place de séparateurs type paravent entre les toilettes du bloc sanitaire de l'école maternelle et autres petits travaux de réparations et d'entretien. Dans le cadre de l'achat des matériels informatiques, une partie a été livrée et fournie à l'école. L'autre est en attente de livraison. Voilà pour les travaux réalisés pour ce début d'année scolaire. Vous n'êtes pas sans savoir, qu'une inondation s'est produite début août à l'école maternelle due à la rupture d'un tuyau d'eau dans une classe. Des membres du bureau municipal ainsi que les pompiers sont intervenus en urgence pour évacuer l'eau et assécher les sols. Aujourd'hui, des devis sont en cours d'élaboration pour envisager des réfections partielles ou totales ; réfections possiblement conditionnées aux conclusions de l'assurance. Reste à suivre, la refonte et l'installation du réseau de câblage informatique prévu

mais malheureusement sans délai d'intervention de la part du prestataire, l'installation d'un défibrillateur installé près du restaurant scolaire ainsi que l'installation au restaurant scolaire de la structure de traitement acoustique qui, devrait être très prochaine. A noter, le relèvement du Plan Vigipirate et la très possible et très prochaine suppression du masque obligatoire pour les élèves de primaire ce qui, sans nul doute sera apprécié des enfants. »

Mme Nigen rappelle que l'Etat subventionne les communes via le dispositif « Cantine à 1 euro », dès lors qu'une commune perçoit la fraction « péréquation » de la Dotation de Solidarité Rurale. Elle demande si Monsieur le Maire s'est penché sur cette aide potentielle qui peut être mise en place via une tarification sociale pour la cantine. Car si la Commune est éligible, il faudrait délibérer pour la mettre en place. Comme ce n'est pas à l'ordre du jour de la séance, Mme Nigen demande si le Maire prévoit une réunion prochaine du Conseil pour en débattre.

Monsieur le Maire répond que c'est le CCAS qui aide les familles en difficultés et que tous les parents ont eu l'information. Certaines familles bénéficient d'une prise en charge à 100 %.

Mme Nigen souligne que sa question est d'ordre plus général. Si les familles étaient informées d'un dispositif plus large, elles pourraient en bénéficier car faire la démarche de se diriger vers le CCAS n'est pas toujours aisée. Or là elles pourraient sauter le pas plus facilement.

Monsieur le Maire, explique que cette année ils ont fait l'effort de mieux diffuser l'information pour ne pas avoir de trou dans la passoire, pour simplifier la démarche et la rendre plus lisible. Les gens pouvaient voir directement s'ils étaient aidés.

Mme Escolan rappelle que le CCAS intervient dans le champ de l'action sociale, mais que rien n'empêche le Conseil municipal, via les commissions, de travailler sur le sujet plutôt que de le balayer d'un revers de main sans même retenir la proposition, d'en étudier la possibilité, de se mettre autour de la table et de travailler sur cette question.

M. Werner souligne que ce qui compte pour les mellacois c'est le coût final et qu'il faut comparer le dispositif à 1 euro et la prise en charge par le CCAS pour savoir ce qui est le plus pertinent sur le plan financier.

M. Lescoat souhaite revenir sur le relèvement du Plan Vigipirate. Il aurait préféré aborder ce point en commission, plutôt que d'attendre un mois après la rentrée scolaire pour avoir ces informations. Il demande qu'est-ce qu'englobe le Plan Vigipirate ?

Mme Bihannic répond que c'est simplement les barrières devant l'école.

M. Lescoat demande, comme il n'y a pas de commission Affaires Scolaires, s'il est prévu au fil de l'année d'avoir plus d'éléments ou faudra-il attendre la prochaine rentrée scolaire ?

Mme Bihannic répond que ce sera vue en commission Ressources.

2. Installation de nouveaux conseillers municipaux

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Madame Isabelle Baly, conseillère municipale élue sur la liste « Chemins citoyens », en date du 10 août 2021, et de la démission de Monsieur Florian Michel, conseiller municipal élu sur la liste « Chemins citoyens », en date

du 16 août 2021, il y a lieu de procéder à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur David Le Roux et Madame Marie-Dominique Lucas, suivants immédiats sur la liste « Chemins citoyens » lors des dernières élections municipales, sont installés en qualité de Conseillers Municipaux.

Monsieur David Le Roux et Madame Marie-Dominique Lucas, présents, acceptent le mandat. Monsieur le Maire les remercie et informe qu'il y a lieu de modifier en conséquence le tableau du Conseil municipal.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	CHAPOULIE Franck	02/08/1972	28/06/2020	555
Première adjointe	Mme	LE CRANN Nolwenn	26/07/1976	28/06/2020	555
Deuxième adjoint	M	WERNER Mathieu	11/05/1977	28/06/2020	555
Troisième adjointe	Mme	BIHANNIC Armelle	25/03/1966	28/06/2020	555
Quatrième adjoint	M	LE GOFF Patrice	01/09/1960	28/06/2020	555
Cinquième adjointe	Mme	LE GUEN Céline	06/05/1985	28/06/2020	555
Sixième adjoint	M	NIVAIGNE Christophe	13/08/1974	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	HENRIO Philippe	23/12/1962	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	ROZEAU Amelie	11/02/1983	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	DUPONT Tiphaine	23/06/1984	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	LE BIHAN Loïc	06/08/1978	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	PHILIPPE Christelle	30/06/1973	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	HERVE Guénaël	27/12/1962	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	PERON Christelle	29/03/1965	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	LE ROUX David	22/08/1965	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	LUCAS Marie-Dominique	23/01/1957	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	LESCOAT Christophe	16/04/1971	28/06/2020	553
Conseillère municipale	Mme	NIGEN Pascale	23/04/1966	28/06/2020	553
Conseiller municipal	M	GRANDIN Pascal	07/11/1962	28/06/2020	553
Conseillère municipale	Mme	PERON Marie-Christine	14/05/1957	28/06/2020	553

Conseiller municipal	M	DARRACQ Gilles	20/06/1968	28/06/2020	481
Conseillère municipale	Mme	ESCOLAN Séverine	16/12/1975	28/06/2020	481
Conseiller municipal	M	LOZACHMEUR Gilles	28/11/1958	28/06/2020	481

M. Le Roux se présente : il a 56 ans, habite Mellac depuis 1993, est pacsé, et a trois enfants. Il s'est installé à Mellac par hasard et il s'y trouve très bien. Il a plaisir à rejoindre l'équipe municipale aujourd'hui.

Mme Lucas se présente : elle rappelle qu'elle siégeait au CCAS comme membre extérieur. Elle a 64 ans, est mariée et mère de deux grands enfants. Elle habite Mellac depuis 1992. Elle a été enseignante durant une vingtaine d'années au lycée de Kerneuzec comme professeur d'histoire-géographie et éducation civique. Elle peut à présent mettre en pratique ce qu'elle a enseigné aux élèves pendant de nombreuses années.

M. Darracq souhaite la bienvenue à M. Le Roux et Mme Lucas au sein du Conseil municipal et demande au Maire s'il peut donner la raison de la démission de M. Michel ?

Monsieur le Maire répond que M. Michel a choisi une autre orientation, il a ses raisons personnelles et le Maire ne va pas s'étendre dessus. Il remercie Mme Baly et M. Michel pour leur investissement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2021

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 30 juin 2021.

M. Darracq demande à ce qu'il soit remplacé à la page 15 « M. Darracq se réjouit de participer à réparer les erreurs au plan national » par « M. Darracq se réjouit que la Commune participe à réparer les erreurs au plan national ».

M. Werner demande que soit corrigé au point 3 « Avis sur le projet d'extension de la SCEA Bernard » qu'il a voté favorablement et que M. Michel s'est abstenu.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu ainsi modifié.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Commissions municipales

Madame Le Crann, Adjointe à la culture et au cadre de vie, rappelle que par délibération du 4 mai 2021, le Conseil municipal a fixé les membres des commissions municipales.

Elle rappelle que Madame Isabelle Baly, conseillère municipale démissionnaire, était membre

des commissions municipales suivantes :

- Animation, culture, jeunesse
- Patrimoine bâti et énergie
- Contrôle de la liste électorale

Et que Monsieur Florian Michel, conseiller municipal démissionnaire, était membre de la commission municipale suivante :

- Animation, culture, jeunesse

Monsieur le Maire propose que Monsieur David Le Roux, devienne membre des commissions municipales :

- Animation, culture, jeunesse
- Patrimoine bâti et énergie

Et que Madame Marie-Dominique Lucas, déjà membre du CCAS, devienne membre des commissions suivantes :

- Animation, culture, jeunesse
- Contrôle de la liste électorale

M. Darracq souhaite intervenir sur le rôle des commissions et pousser un « coup de gueule » ce soir. « Car, ce qui ne change pas, c'est toujours l'absence de concertation globale avec les élus. Malgré le nom de votre groupe majoritaire, vous, l'équipe dirigeante, ne semblez pas vraiment tenir compte du fonctionnement démocratique du Conseil municipal. Comme le dit votre règlement intérieur, les commissions travaillent en amont et le Conseil décide pour valider le travail des commissions, mais ce n'est jamais le cas ! Certes, quelques projets sont vus une première fois, puis c'est terminer, on ne les revoit plus sauf dans les journaux, c'est vraiment inacceptable. On ne les aborde jamais en second passage en commission après les discussions et encore moins en Conseil municipal. Je mets de côté la commission environnement animée par Christophe Nivaigne où un travail en concertation est amorcé.

On peut l'observer ce soir avec les 12 points de délibération, qui ne présentent pas beaucoup de projets municipaux sauf le point 8 sur les travaux d'éclairage, et encore. Vous faites l'illusion de beaucoup de sujets mais c'est ce que l'on appelle « de l'épicerie », oui, ce sont des affaires courantes ! Nous considérons que le travail de concertation avant les projets n'est pas suffisamment abouti. J'en ai pour preuve l'absence totale de calendrier des commissions pour le second semestre 2021, alors que nous sommes déjà fin septembre, mais où est-il ? A quoi servent les élus dans cette mandature, je vous le demande ! Quel est le rôle que nous sommes censés avoir ? Nous ne sommes pas dupes, nous avons un peu d'expérience et notre rôle est de poser des questions, de participer et je crois, chiffres à l'appui, que les élus de l'opposition sont bien présents dans toutes les instances. Donc je le répète, arrêtez de prendre des décisions en petit comité du Maire et des Adjoints. Présenter vos projets dans la presse, cacher les autres sous le tapis, ne vous exhortent pas du travail démocratique. Je le dis et le répète, vous ne devriez pas avoir peur du débat et de la confrontation, c'est cela aussi, la vie démocratique. »

Mme Le Crann répond que sous le mandat précédent aucun calendrier n'était présenté avant. Par ailleurs le présentéisme n'est pas la participation pour cocher des cases.

Mme Escolan, rejoint Mme Le Crann sur le fait qu'il n'y avait pas de calendrier, mais il y avait des réunions régulières et à la fin de chacune d'elle un rendez-vous était fixé pour la prochaine séance. Concernant le présentéisme, c'est donc que le travail est fait en sous-main ? Mais comment les gens qui ne participent pas aux commissions ou au Conseil participent à la construction des projets ?

Monsieur le Maire répond qu'il arrive à maintenir le lien, il y aura des commissions, et il y aura des projets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur David Le Roux, membre des commissions municipales « Animation, culture, jeunesse » et « Patrimoine bâti et énergie »,
- **Désigne** Madame Marie-Dominique Lucas, membre des commissions municipales « Animation, culture, jeunesse » et « Contrôle de la liste électorale ».

Votes : Pour : 19 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 2 (S. Escolan, G. Lozachmeur)

G. Darracq ne participe pas au vote.

5. Indemnité de fonction des nouveaux conseillers municipaux

Madame Le Crann, Adjointe à la culture et au cadre de vie, rappelle que par délibération du 4 mai 2021, le Conseil municipal a fixé les taux d'indemnités de fonction des élus.

Elle rappelle que le taux retenu pour les conseillers municipaux est égal à 1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Compte-tenu de l'installation de M. David Le Roux et de Mme Marie-Dominique Lucas en qualité de conseillers municipaux, il y a lieu d'adapter le tableau des indemnités aux élus municipaux en conséquence

M. Darracq explique que « lors de l'arrivée de votre sixième adjoint le 4 mai dernier, nous avons fait une proposition de répartition des indemnités. Nous comprenons que vous ne l'ayez alors pas retenue, dans la mesure où vous n'aviez pas pu en débattre et échanger entre vous. Depuis, votre position aurait pu évoluer or, visiblement ce n'est pas le cas. Par conséquent, nous maintenons notre position afin de rester dans le même montant que celui prévu sur le début du mandat. Nous voterons donc contre cette délibération qui confirme votre souhait d'augmenter le montant des indemnités des élus, à la charge des mellacois. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte l'attribution d'une indemnité égale à 1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à Monsieur David LE ROUX et à Madame Marie-Dominique LUCAS à compter du 29 septembre 2021, jour de leur installation en qualité de conseillers municipaux.

Le tableau des indemnités est modifié en conséquence :

Annexe - Indemnités des élus municipaux

Fonction	Qualité	NOM et Prénom	Pourcentage indice brut terminal fonction publique	Montants bruts mensuels au 29/09/21
Maire	M.	CHAPOULIE Franck	34,36%	1336,40 €
1er Adjoint	Mme.	LE CRANN Nolwenn	14,16%	550,74 €
2ème Adjoint	M.	WERNER Mathieu	14,16%	550,74 €
3ème Adjoint	Mme.	BIHANNIC Armelle	14,16%	550,74 €
4ème Adjoint	M.	LE GOFF Patrice	14,16%	550,74 €
5ème Adjoint	Mme.	LE GUEN Céline	14,16%	550,74 €
6ème Adjoint	M.	NIVAIGNE Christophe	14,16%	550,74 €
Conseiller	M.	HENRIO Philippe	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	ROZEAU Amélie	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	DUPONT Tiphaine	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LE BIHAN Loïc	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PHILIPPE Christelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	HERVE Guénaël	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PERON Christelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LE ROUX David	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	LUCAS Marie-Dominique	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LESCOAT Christophe	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	NIGEN Pascale	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	GRANDIN Pascal	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PERON Marie-Christine	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	DARRACQ Gilles	0%	0 €
Conseiller	Mme.	ESCOLAN Séverine	0%	0 €
Conseiller	M.	LOZACHMEUR Gilles	0%	0 €

Votes : Pour : 19 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0

6. Election des membres du CCAS

Le Maire explique que suite à la démission de Mme Isabelle Baly, conseillère municipale, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des conseillers municipaux qui siègeront au Conseil d'administration du C.C.A.S. Lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la liste élue le 20 juillet 2020 comporte 7 candidats pour 7 sièges à pourvoir. S'il n'y a plus de candidat sur aucune des listes, l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles impose de renouveler l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote.

Mme Bihannic et M. Nivaigne sont désignés pour tenir le bureau de vote.

Le Maire propose au vote les listes suivantes :

Chemins citoyens :

- 1- Céline Le Guen
- 2- Loïc Le Bihan
- 3- Christelle Péron
- 4- Tiphaine Dupont
- 5- Marie-Dominique Lucas
- 6- Guénaël Hervé
- 7- Nolwenn Le Crann

Mellac Autrement :

- 1- Marie-Christine Peron
- 2- Christophe Lescoat
- 3- Pascale Nigen
- 4- Pascal Grandin

Mellac plus loin :

- 1- Séverine Escolan
- 2- Gilles Darracq
- 3- Gilles Lozachmeur

Après dépouillement des votes : 22 votants – 0 bulletin nul

15 votes pour la liste proposée par Chemins citoyens,

4 votes pour la liste proposée par Mellac Autrement,

3 votes pour la liste proposée par Mellac plus loin.

Les conseillers municipaux ci-après désignés, sont élus en qualité de membres du C.C.A.S. :

- 1- Céline Le Guen
- 2- Loïc Le Bihan
- 3- Christelle Péron
- 4- Tiphaine Dupont
- 5- Marie-Dominique Lucas
- 6- Marie-Christine Péron
- 7- Séverine Escolan

7. Avis communal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté le 13 juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2019, un projet de PLUi a été arrêté par le Conseil communautaire. A l'issue du temps de consultation des Personnes Publiques Associées et des communes membres, le Préfet du Finistère a émis un avis négatif sur cette proposition. Il est demandé que les élus de Quimperlé Communauté adaptent le document afin de proposer un projet plus sobre dans les projections d'urbanisation, en démontrant la cohérence avec les capacités en matière d'assainissement des eaux usées.

Le projet a donc été retravaillé sur les principaux axes suivants :

- Modération de la consommation d'espace

- Recherche de nouveaux potentiels fonciers
 - Prise en compte accentuée de la vacance et des opérations en cours
 - Ajustement des franges urbaines plus proche du bâti existant
 - Réduction des zones AU en extension
 - Mise en place d'un échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones AU
- Intégration architecturale et paysagère et préservation du patrimoine
- Compléments sur le règlement
 - Elaboration de 2 OAP thématiques : patrimoine et insertion architecturale et paysagère des constructions

Bilan de la gouvernance :

2018-2019 ≈ 19 mois de travail	2020-2021 ≈ 9 mois de travail
1 forum de lancement 4 conférences territoriales	1 réunion appropriation nouveaux élus référents 1 réunion technique agents référents
8 COFIL	5 Comités de suivi
5 sessions de TAT + des sessions de rencontres spécifiques des communes	3 sessions de TAT + des sessions de rencontres spécifiques des communes
7 groupes de travail thématiques	2 groupes de travail thématiques
13 équipes projet	8 équipes projet
3 réunions Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambres consulaires...)	1 réunion PPA 2 rencontres avec le Préfet Des réunions techniques et thématiques avec les PPA
Des commissions spécifiques dans les communes	Des commissions spécifiques dans les communes

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé sur le PADD au mois d'avril, les OAP et le règlement graphique en faisaient partie.

Le PLUi tient compte de la nouvelle réglementation. Une seule zone U sur le plan de zonage associée à un plan thématique de mixité des fonctions :

- ↳ Simplification du nombre de zones
- ↳ Meilleure adaptabilité aux contextes locaux
- ↳ Meilleure lisibilité du PLUi

Autre différence, ces règles sont maintenant représentées de manière graphique sous forme de plans thématiques. Les dispositions particulières restent détaillées dans le règlement écrit.

Les OAP sont reprises intégralement dans le PLUi, il y en a une centaine sur Quimperlé Communauté. Pour Mellac, il y a 4 OAP sectorielles d'aménagement à vocation d'habitat et 1 OAP sectorielle d'aménagement à vocation économique.

Bilan chiffré du zonage :

La répartition des zones à l'échelle du territoire est la suivante :

- ≈ 62% en zone A ;
- ≈ 32 % en zone N ;

- \approx 6% en zone U ;
- \approx Moins de 1% en zone AU

Bilan de la consommation d'espace : au regard des enjeux en matière de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, il convient de lutter contre l'étalement urbain. On voit l'évolution des surfaces qui ont été consommées en extension de l'urbanisation. Sur la période 2009-2020 on est à une moyenne d'environ 26ha/an toute destination confondue et on voit que l'on projette pour la durée du PLUi de consommer environ 14 ha/an soit une modération de l'ordre de -46% par rapport aux 12 dernières années.

Le PADD prévoit la production de 5000 logements environs sur les 5 prochaines années. La demande en immobilier est soutenue, participe à la hausse des prix, il faut soutenir cet effort et accueillir les nouveaux habitants. L'échéancier d'ouverture à l'urbanisation est défini à court, moyen et long terme pour l'ensemble des communes.

La protection environnementale était présente dans le PLU et l'est toujours dans le PLUi, seule l'échelle a changé :

- Limitation de l'imperméabilisation des parcelles : des objectifs de coefficient de pleine terre ont été posés pour la zone U et AU.
 - Favoriser la gestion des eaux pluviales,
 - Conserver des espaces de respiration et de nature en ville.
- Limitation de l'imperméabilisation des stationnements : matériaux filtrants imposés pour les espaces de stationnements publics et privés
- Traduction du PCAET au travers des OAP sectorielles d'aménagement.

Un nouveau zonage des eaux pluviales est annexé au PLUi.

Des dispositions générales applicables à tout le territoire :

- Un zonage et un règlement homogène pour tout le territoire
- Imposer de gérer toutes les futures eaux de ruissellement par infiltration dès lors que c'est techniquement possible
- Inciter à la réutilisation des eaux pluviales en substitution de l'eau potable (dispositions 30 et 40 du PCAET)

Deux zonages pour deux risques différents :

- En fonction du risque de débordement : Zonage quantitatif
- En fonction du risque d'impact sur la qualité des eaux : Zonage qualitatif

Commerces :

Les nouveaux commerces pourront s'implanter dans les centralités et dans les zones commerciales périphériques dédiées.

Pour les activités isolées en campagne, la différence par rapport au PLU est la possibilité de faire davantage de Stecal. Nous n'en avons qu'un seul au Manoir de Kernault mais il y aura la possibilité d'en faire plus en campagne et développer d'autres activités dans le secteur agricole.

Délimitation de zone AU pour le développement économique :

La consommation d'espace projetée :

- A. Quimperlé, secteur de Kervidanou 1 sud : 8,9 ha
- B. Mellac, secteur de Kervidanou 2 : 5,3 ha

- C. Clohars-Carnoët, Rue de Moëlan (2AU) : 3,7 ha
- D. Bannalec, ZA de Moustoulgoat : 2,3 ha
- E. Scaër, entrée de ville sud : 1,7 ha

Agriculture, sylviculture, ostréiculture :

Protection des activités agricoles :

- Positionnement de l'ensemble des sièges agricoles en zone A.
- Respect des périmètres de réciprocité (zone AU, STECAL et changement de destination).
- Encadrement des extensions et annexes des habitations conformément aux critères de la CDPENAF.
- Identification des anciens bâtiments agricoles pouvant changer de destination conformément aux critères de la CDPENAF.

Sylviculture :

- Passage en Nf des boisements soumis à un plan de gestion durable

Ostréiculture :

- Délimitation de secteurs Ao sur les exploitations existantes, respectant les dispositions de la Loi Littoral.

Pour Mellac, les principales modifications induites par le PLUi :

Les documents d'urbanisme en vigueur ont servi de base à l'élaboration du PLUi

- ⇒ Outils d'aide à la décision pour délimiter les différentes zones et établir des règles adaptées aux contextes locaux.

Principales modifications induites par le PLUi :

- Suppression du pastillage (Ah et Nh)
- Forte limitation de la consommation d'espace projetée (diminution zone AU)
- Délimitation ajustée de la zone U

Prochaines étapes :

- Pendant 3 mois :
 - Du 13 juillet au 13 octobre : avis des 16 conseils municipaux sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la Commune. Possibilité de mentionner des modifications qui n'ont pu être prises en compte avant l'arrêt.
 - Jusqu'à environ mi-octobre : avis des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambres consulaires, autorité environnementale, collectivités voisines...)
- Objectif : démarrer l'enquête publique au mois de décembre 2021
 - Enquête publique conjointe avec le zonage pluvial, le dossier de dérogation loi Barnier à Quimperlé et le dossier de périmètre des abords à Clohars-Carnoët
- Approbation définitive envisagée pour mi-2022

Eléments clés en guise de conclusion :

- Un développement ambitieux et maîtrisé
 - 450 logements en moyenne par an pour répondre à l'évolution des besoins de la population actuelle et à l'accueil de 5 300 personnes supplémentaires.
 - Une diminution de la consommation d'espace en extension

- 38% de production de logement en renouvellement urbain
- -46% de modération de la consommation d'espace en extension par rapport aux 12 dernières années
- 168 hectares projetés en extension de l'urbanisation : 142ha habitat 22ha économie 4ha tourisme
- Un territoire préservé et valorisé
 - ≈ 94% du territoire zoné A ou N
 - + de 2 000 éléments du patrimoine inventoriés
 - ≈ 3 664 km de linéaire de haies et talus
 - ≈ 372 km de cheminements
 - ≈ 7 587 hectares de zones humides
- Une gouvernance et une concertation constructives et régulières
 - Charte de gouvernance avec les communes, outils de communication variés avec la population, rencontres avec les partenaires
- Un outil PLUi modernisé

Monsieur le Maire ajoute que le PLUi reste un cadre, pas un frein. La sobriété foncière est l'enjeu principal même s'il n'est pas toujours bien compris par les habitants. Le PLUi est un document qui est appelé à évoluer constamment. Il sera révisable. L'enquête publique va débiter bientôt pour que chacun puisse s'exprimer.

Mme Nigen demande à quelle fréquence le PLUi sera révisé ? Est-ce Quimperlé Communauté qui en décidera ?

Le Maire répond que c'est Quimperlé Communauté qui décidera de la périodicité des révisions en fonction des besoins. Mais ce sont des procédures longues et contraignantes.

M. Darracq explique avoir regardé avec intérêt les documents fournis car l'urbanisme est une compétence importante des communes pour leur dynamisme et pour la préservation des espaces agricoles et naturels. En dehors de quelques changements, les orientations du PLU de Mellac de 2018 sont maintenues. Par conséquent, il votera favorablement. Cependant, Monsieur le Maire et la première Adjointe ont adopté une charte de gouvernance à Quimperlé Communauté, qu'ils n'ont pas voulu appliquer sur la Commune, on se demande bien pourquoi. Vous avez raté une occasion presque unique dans une mandature : celle d'associer les élus aux orientations de l'urbanisme d'une commune. Vous avez raté une opportunité de faire réfléchir les nouveaux élus de votre majorité sur le Mellac de 2030, d'apporter de nouvelles idées, une perception complémentaire. Sur votre site internet, vous aviez même fait un quizz sur l'urbanisme, pourquoi ne pas avoir poursuivi ? Il est vrai que l'UBO et l'ARIC proposent des formations sur l'urbanisme mais il faut être un peu disponible. M. Darracq souhaiterait savoir ce qu'en pense les élus ce soir car il y avait un beau sujet de travail sur le devenir de la Commune où tout le monde aurait pu s'y retrouver. Il y avait eu 40 réunions en Copil au précédent mandat, mais cette fois-ci les choix n'ont pas été discutés. Si des gens sont intéressés pour en savoir plus ils peuvent venir le voir.

Mme Dupont explique qu'elle va s'abstenir ce soir, car elle a des craintes concernant les trois futurs lotissements de la route de Bannalec. La route départementale est déjà très fréquentée, et

au vu du nombre de logements prévu en plus, ce sont 400 véhicules qui vont sortir sur cette route. Or nous n'avons pas les infrastructures pour assurer la sécurité dans ce secteur.

Monsieur le Maire répond que c'est une bonne question, que le développement urbain apporte aussi des contraintes. Le PLUi prévoit une augmentation de la population, et il faut accueillir ces nouveaux habitants qui viennent travailler dans notre région. C'est pourquoi les OAP ont été reprises intégralement. C'est un débat sans fin et oui l'urbanisation va empirer la circulation.

Mme Dupont souligne qu'ils auraient pu travailler sur ce sujet pour mieux gérer la situation.

M. Lescoat rebondit sur ce que dit Mme Dupont car il y a les routes mais il y a aussi la question de toutes les infrastructures comme l'école par exemple. Il n'y a aucune vision à court, moyen ou long terme. Où en êtes-vous de cette réflexion ? Lorsque l'on est aux responsabilités, on se doit d'avoir une vision d'avenir. Or depuis un an et demi que vous êtes élus nous n'avons toujours rien. Il y a des commissions qui sont faites pour écouter tout le monde. L'ensemble du Conseil municipal s'est investi pour apporter sa pierre à l'édifice, ils sont volontaires. M. Nivaigne a organisé trois commissions et s'est retroussé les manches, nous n'attendons que cela. Le PLUi prévoit le développement de la Commune et il va falloir réfléchir aux infrastructures avant d'accueillir des habitants.

Monsieur le Maire, répond que la question de l'école est essentielle et que beaucoup de personnes s'interrogent. Nous aborderons cela avec les nouveaux habitants. Il y a plusieurs aspects, le desserrement des familles et les déménagements. Nous ne savons pas combien d'enfants arriveront à Ty Bonal, c'est une question que l'on se pose tous car nous avons tous des enfants à l'école. L'école de foot a accueilli plus de 100 enfants et il faut les accompagner sur les terrains, il faut se poser et s'adapter. Cela va se faire dans le temps. Cette question reste en filigrane et nous y sommes attentifs.

Mme Escolan rappelle qu'il s'agit d'une approche sociologique. Ce constat une fois qu'il est posé, c'est qu'est-ce qu'on fait ? Comment on s'organise ? On entend depuis 18 mois, on s'installe, on prend nos marques, d'accord mais ce temps-là est passé. De quoi avez-vous peur ? Soit vous avez peur de mettre tout le monde autour de la table, soit vous n'avez pas de vision du tout. Mais il faut dire ce qu'il ne va pas. Car nous sommes tous conscients de ces évolutions. Au dernier mandat ces impacts ont été anticipés et travaillés. Pourquoi ne pas poursuivre ce travail de concertation ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas vu cette volonté de travail cette première année mais il reste positif. Et il y a des règles à respecter. Nous avons une vision et nous allons continuer à travailler.

M. Darracq ajoute concernant la densification des constructions qu'il y a un sujet flagrant de densification avec la Maison Paugame qui part en ruine. Avez-vous des idées pour faire quelque chose à ce niveau ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu des idées, des tas de projets, ce n'est pas simple mais les opportunités seront étudiées les unes après les autres. Cela fait un moment qu'elle est là, nous avons étudié les possibilités avec des bailleurs sociaux. Ça suit son cours. Mais ça fait longtemps que la Maison Paugame est fermée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport sur le projet de PLUi arrêté, émet un avis favorable sur ce projet.

Votes : Pour : 20 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 2 (T. Dupont, A. Rozeau)

8. Travaux d'éclairage public - remplacement des lanternes à vapeur de mercure

M. Nivaigne, Adjoint à la voirie et aux réseaux, explique qu'une dépense avait en premier lieu été estimée pour la rénovation des points lumineux sur quatre secteurs : Penamprat, la rue du Bourg, la Cité de Ty-Lann et une partie le long de la D765. Le projet de délibération prévoit le remplacement de 34 lanternes à vapeur de mercure pour un montant total de dépenses de 24 019 €, une prise en charge du SDEF de 10 200 €, et une participation de la Commune à hauteur de 13 819 €. Ce projet a été voté au budget. Le SDEF missionnera une société pour le remplacement de ces lampes.

M. Lozachmeur trouve que le remplacement des lanternes est une bonne chose surtout au regard de l'augmentation des prix de l'énergie, et il serait judicieux que l'opération se poursuive car il y a plus de 300 points lumineux sur la Commune. Par ailleurs M. Lozachmeur est un peu perdu par la méthode, car lors d'une réunion de la commission Urgences écologique et sociale du 25 janvier dernier, M. Werner faisait état du remplacement de 44 lampes et là il n'y en a plus que 34. Pourquoi ce changement ? Pourquoi n'a-t-il pas été évoqué ? Un plan global de remplacement est-il prévu et selon quel calendrier ? Peut-on avoir plus de lisibilité ? Les habitants sont également intéressés par le sujet et sont certainement en attente de réponses.

M. Nivaigne précise qu'il y avait effectivement un projet avec 44 lampes remplacées. 10 points lumineux ont été retirés, ce sont ceux situés entre Ty-Bodel et Kergroes. Ils seront programmés plus tard.

Monsieur le Maire ajoute que c'est le SDEF qui gère ce projet. C'est long mais c'est le SDEF qui propose des conventions à chaque étape. C'est un enjeu pour les années futures, sur lequel nous souhaitons nous pencher et nous allons y aller. Nous avons mis en route l'éclairage à Prad Meur où les équipements existaient mais n'étaient pas raccordés. Beaucoup veulent l'éclairage public, mais il faut aussi rétablir la nuit pour la biodiversité, et faire des économies d'énergie.

M. Nivaigne ajoute que le Clos de Kerlouis va aussi être alimenté prochainement par l'éclairage public car les équipements sont créés. Ce sera fait avant la fin de l'année. Il communiquera sur le sujet dès qu'il aura plus d'informations.

M. Darracq confirme l'importance de raccorder les lotissements où les réseaux sont devenus propriétés de la Commune et pour lesquels les habitants ont investi dans les équipements. Il rappelle par ailleurs que le SDEF est un prestataire et que ce n'est pas lui qui décide. Il demande si la réduction des horaires d'éclairage a été travaillée comme cela est fait dans d'autres communes.

Monsieur le Maire répond que les horaires feront l'objet d'une discussion en commission. Quant au SDEF, ce sont eux qui donnent le tempo en fonction de leurs propres prestataires, et

qui établissent les conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le projet de réalisation des travaux : Eclairage public - Remplacement des lanternes à vapeur de mercure.
- **Accepte** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 13 819,00 €,
- **Autorise** le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité

M. Werner, Adjoint au personnel, rappelle que ce projet était inscrit dans les Lignes Directrices de Gestion, avec un objectif pour le climat. Le Comité technique a été saisi pour avis le 20 septembre 2021. Ainsi les agents qui ont fait le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Le point suivant de l'ordre du jour concerne l'instauration du télétravail. En préambule de ces deux points, M. Werner précise que ces deux sujets font partie des LDG et du dialogue que les commissions doivent avoir. Si ce soir il est fait le choix de le proposer en Conseil municipal c'est surtout pour permettre aux agents de la Commune de faire les demandes.

Mme Escolan demande si des agents se sont déjà manifestés ? Des souhaits sont remontés ?

M. Werner répond qu'il croit qu'il y a au moins une personne. Il ajoute que la Commune pourrait être plus novatrice et tenir compte des agents qui viennent travailler à pied.

Mme Escolan remarque qu'il faudra en rediscuter alors puisque ce n'est pas prévu dans le projet présenté ce soir.

Monsieur le Maire précise que cette délibération a également été adoptée par Quimperlé Communauté en février 2021 et que la Commune est la première du territoire à mettre en place ce forfait.

M. Lescoat s'interroge sur les explications de M. Werner. Il n'a pas compris pourquoi ce projet ne pouvait pas être discuté en commission au préalable ?

M. Werner répond que c'est pour permettre aux agents de solliciter le forfait, car le prochain Conseil aura lieu début décembre et les agents ont jusqu'au 31 décembre pour faire leur demande.

M. Lescoat aurait souhaité que le débat soit plus large. Pourquoi ne pas réfléchir à une aide

pour l'achat de vélos électriques par exemple, sachant que Quimperlé Communauté a diminué sa participation, ce serait intéressant d'en discuter en commission en lien avec le schéma vélo et les liaisons douces. Nous voterons favorablement ce soir pour les agents mais nous devrions être capables de proposer un plan vélo et des liaisons douces dignes de ce nom.

M. Darracq rejoint M. Lescoat sur le schéma vélo. Par ailleurs, qu'en-est-il du forfait pour les agents qui travaillent à temps partiel ?

M. Werner répond qu'il s'agit d'un forfait, seul le nombre de jours d'utilisation du transport alternatif est modulé en fonction du temps de travail.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve** la création d'un forfait « mobilité durable » et l'inscription des crédits correspondants au budget.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

10. Instauration du télétravail

M. Werner explique que la démarche pour le télétravail est la même, délibérer pour permettre aux agents d'en faire la demande. Cela répond aussi à des enjeux environnementaux en limitant les trajets domicile-travail et participe au droit à la déconnexion. Un accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé le 13 juillet 2021 et les employeurs territoriaux doivent initier des négociations avant le 31 décembre 2021.

Mme Escolan trouve que le télétravail est une bonne chose. Attention à ne pas confondre télétravail et droit à la déconnexion, ce sont des choses différentes. En télétravail il faut être joignable de la même manière. Les agents de la commune pourront donc en bénéficier mais sans connaître les conditions associées : savoir quels frais sont pris en charge ?

M. Werner répond que le télétravail s'instaure sur la base du volontariat et d'un dialogue entre le bureau municipal, la direction et la personne concernée. Cette délibération pose le cadre et tout ce qui est forfaitaire sera vu dans un second temps. Une personne souhaite dès à présent pouvoir en bénéficier. C'est comme pour le forfait « mobilité durable », on pose un cadre et nous pourrions approfondir les conditions ensuite.

M. Lescoat rappelle que certains aspects du télétravail sont importants comme par exemple l'indemnité d'occupation, il faudra en parler. Il s'interroge tout de même sur le télétravail, cela a du bon et du moins bon. Il est vrai qu'il est indiqué que le télétravail ne peut pas dépasser deux jours par semaine, cela semble raisonnable. Mais est-ce bénéfique pour des agents dans de petites communes ? Le contact est important et il ne faut pas qu'il soit rompu. Dans les entreprises, les personnes en télétravail voulaient revenir car elles étaient coupées du monde. Cela peut être séduisant au début mais quel bénéfice à long terme ? Il ne faut pas perdre le contact humain car cela facilite le travail. Nous ne sommes donc pas contre mais il faut le border

et surtout sur l'indemnité d'occupation.

M. Werner répond que sur les fonctions d'encadrement le télétravail peut être intéressant si l'on a besoin de s'isoler pour travailler sur un dossier, sans être dérangé. La sur sollicitation à distance n'est pas bonne non plus, gérer les affaires par téléphone ne suffit pas, il faut un contact humain.

Mme Rozeau est également mitigée car si le fait de ne pas aller au travail économise le trajet, il nécessite d'acheter de nouveaux matériels informatiques. Coté environnement cela pose un problème donc elle s'abstiendra de voter.

Mme Escolan souligne qu'il existe des solutions en interne comme du partage de matériels déjà acquis, il suffit d'organiser le télétravail des agents en rotation. Il faudrait voir comment articuler tout cela en commission. Le télétravail ce n'est pas forcément toutes les semaines, mais peut-être une journée dans le mois pour faire la paie sans être dérangé.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une question qui soulève des interrogations, mais avant de commencer il faut instaurer le droit au télétravail. Cette délibération permettra aux agents de faire une demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les modalités instituant le télétravail dans la collectivité ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Votes : Pour : 21 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 1 (A. Rozeau)

11. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévue par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Il faut donc une délibération pour l'instaurer. Cette indemnité était versée il y a quelques années aux agents qui pouvaient en bénéficier, mais elle ne l'était plus depuis 2014.

M. Darracq ne se souvient pas avoir déjà versé cette indemnité au précédent mandat.

Monsieur le Maire répond qu'elle a déjà été versée mais qu'il n'y avait pas de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 4.

- **Décide** que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.
- **Décide** que conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.
- **Décide** que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.
- **Autorise** l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2021.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

12. Demande de financement au titre de France relance pour la transformation numérique des collectivités territoriales

M. Werner présente la demande de financement sollicitée auprès de l'Etat pour la refonte du site internet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles

Objet	Montant TTC
Création d'un site internet	7 250,00 €
TOTAL	7 250,00 €

Recettes prévisionnelles

Etat - France relance – Transformation numérique	5 800,00 €
Autofinancement communal	1 450,00 €
TOTAL	7 250,00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement et l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le projet de refonte du site internet de la Commune,
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus,
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de l'appel à projet « France relance – transformation numérique des collectivités territoriales »

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

13. Garantie d'emprunt OPAC de Quimper-Cornouaille auprès d'Arkéa Banque

Monsieur le Maire présente la demande de garantie d'emprunt de l'OPAC de Quimper-Cornouaille, dans le cadre de la restructuration de la dette et pour laquelle la Commune était déjà garante.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Objet : Restructuration de la dette variable sur Livret A Lot 4-E

Montant garantie : 60 619,39 €

Durée : 420 mois

Taux d'intérêt nominal à terme échu : Taux fixe de 1,44 %

Périodicité : trimestrielle

Après avoir délibéré, la Commune de Mellac décide d'accorder à l'OPAC de Quimper-Cornouaille sa garantie pour le remboursement de ce prêt à hauteur de 60 619,39 €.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

14. Budget principal 2021 – Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des états de produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal de Quimperlé.

Monsieur le Maire propose d'effacer les dettes suivantes, qui relèvent de l'ancien budget assainissement et qui ont été émises avant le 31/12/2018 :

Compte 6542 – créances éteintes : pour un montant total de 1 116,19 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'annulation des sommes indiquées ci-dessus.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, L. Le Bihan, C. Le Guen) - Contre : 0 - Abstention : 0

1/4 d'heure d'expression des administrés

M. Moisan demande si des aménagements sont prévus à Prad Meur car la sortie du lotissement est dangereuse. Il a déjà posé la question il y a quelques temps mais n'a eu aucune réponse. Mme Dupont qui habite le quartier peut également témoigner de la dangerosité du rond-point. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

Mme Dupont confirme qu'elle s'est également plainte.

Monsieur le Maire répond qu'il est interpellé sur la sécurité par de nombreux administrés et à de nombreux endroits différents. Certains véhicules ne marquent pas le cédez-le-passage à Prad Meur ou passent sur l'autre voie. Il y a beaucoup d'enfants sur ce secteur. M. Nivaigne veut faire un plan global de sécurisation, pour sa part Monsieur le Maire en appelle à la responsabilité des conducteurs. Car ce secteur-là est compliqué.

M. Nivaigne ajoute qu'il habite à proximité et qu'il constate les mauvais comportements des conducteurs qui roulent vite. Mais ce sont nous et nos voisins qui roulons vite. Dans les prochaines semaines va se tenir une commission sur la sécurité routière. L'objectif est de faire au moins deux réunions avant fin octobre pour dégager quelques axes urgents où intervenir dès lors que le bourg sera sécurisé. Mais ce sera la sécurité de toute la Commune qui sera abordée avec l'étude des données des radars pédagogiques.

M. Cabel ajoute qu'il y a plusieurs aspects : l'excès de vitesse, le non-respect des priorités, n'est-ce pas Mme Le Crann ? Ce n'est pas parce que c'est marqué 50 km/h qu'il faut rouler à 50 km/h. Et si l'on fait une erreur on peut avoir l'obligeance de s'excuser. M. Cabel s'étonne également de l'état de la Commune car il y a eu un investissement avec l'achat de matériel en début de mandat mais il ne doit pas servir beaucoup. Il a nettoyé lui-même la sortie du lotissement de Bodel-Nevez car l'ancien Adjoint aux travaux n'a rien fait. Pourquoi ce retard ? Y-a-t-il des zones à dégager en priorité ? Les tracteurs ont du mal à circuler à cause de la visibilité. Cela devient dangereux de rouler sur la Commune de Mellac.

Mme Le Crann répond « je ne crois pas qu'il faille compter les points mais cela aurait été glorieux de ne pas le mentionner. »

Monsieur le Maire ajoute que ce n'est pas le lieu de s'invectiver les uns les autres. Lui aussi peut citer des noms. Pour ce qui est de l'état de la Commune, je suis étonné que l'on mette en doute la qualité du travail des agents des services techniques, ils font ce qu'ils peuvent avec les effectifs qu'ils ont. Et c'est très bien de le faire soi-même. Il y a des endroits qui ne sont pas à la Commune et où les agents n'ont pas à intervenir. C'est surtout une histoire de comportement général. Nous aurons un peu plus de déplacements dans les semaines à venir du fait des engins agricoles et il faudra adapter notre vitesse aussi. Mais la sécurité nous nous en préoccupons.

M. Cabel souhaite rectifier les propos du Maire car il n'a jamais mis en doute la qualité du travail des agents, car on ne leur donne peut-être pas les moyens.

M. Werner explique que la Commune est actuellement en phase de recrutement. Les effectifs ne sont pas au complet et il y a des difficultés à embaucher.

M. Cabel comprend mais ce problème existe dans tous les domaines et au vu de ce qui a été dit ce soir il y a un manque flagrant de concertation. Les commissions ne se réunissent pas. Vous êtes élus depuis 18 mois et vous ne faites rien. Il y a un manque d'investissement, sauf pour M. Nivaigne qui même s'il ne connaît pas tout s'investit et travaille. M. Cabel rappelle pour finir qu'il y a 7 millions de chômeurs.

Mme Plantec souhaite faire part des problèmes de nids de poule sur certaines routes notamment au Rouas où cela devient dangereux pour les scooters par exemple. Concernant le PLUi, Mme Plantec ne comprend pas pourquoi la liste des changements de destination des bâtiments agricoles a été réduite puisque c'est du patrimoine bâti qui va partir en friche si rien n'est autorisé.

Monsieur le Maire répond qu'il faut signaler les nids de poule pour que les services interviennent. L'audit de voirie montre qu'à Kerpunz l'état de surface de la voirie n'est pas très bon mais il y a aussi des problèmes ailleurs. Pour le PLUi les changements de destination ont fait l'objet de remarques de la CDPENAF, et c'est une des causes du rejet de la première version. Mais chaque mellacois qui a un projet doit se saisir de l'enquête publique pour le faire savoir. Le choix des changements de destination s'est fait en priorisant les projets les plus aboutis.

Mme Nigen demande si les dates des permanences du commissaire enquêteur paraîtront dans la presse ?

Monsieur le Maire répond qu'il y aura une large communication des permanences du commissaire enquêteur.

Mme Escolan relaye une question au nom du collectif Mellac en transition. « Malgré le contexte sanitaire, le festival des Rias a pu se dérouler, c'est un bel événement, plébiscité par le public. Avez-vous déjà pensé à quantifier les émissions de CO2 émises par ce festival et réfléchir au développement de bonnes pratiques du type : faciliter le co-voiturage, organiser le transport gratuit... ».

Mme Le Crann répond qu'au tout début du festival il a été mis en place des dispositifs de transports en commun et dès le départ il y a eu une volonté de faire du développement durable et du commun. Malheureusement aux vues du peu de fréquentation des navettes, il a été difficile de maintenir ce service et il était plus facile de venir en voiture. En 2019 la solution retenue a été de déplacer l'encombrement vers des espaces dédiés, mais nous aurions pu faire mieux. Un certain nombre de messages ont été passés et oui il y a encore beaucoup à faire. Donc dans le mandat qui vient il y aura un certain nombre de choses à discuter pour que l'on reste qualitatif et au bout de 10 ans il est assez logique que l'on se requestionne sur le plan environnemental et sur l'accompagnement des publics en général.

15. Questions diverses

Questions de Mellac plus loin

- Demande d'un point d'information sur les travaux prévus à Moulin Blanc

M. Darracq souhaite savoir quels sont les travaux prévus par la Commune sur le site du Moulin-Blanc ?

M. Le Goff, Adjoint aux patrimoine bâti, répond qu'il n'y a pas de travaux prévus au Moulin-Blanc, si ce n'est que des réparations et de l'entretien courant.

M. Darracq rappelle que la mairie a fait une demande de travaux sur le déversoir cet été. Ce sujet interpelle et pose plusieurs questions :

- Au regard des documents de la préfecture de 2013 et 2018, le déversoir est abimé depuis bien plus longtemps que l'hiver dernier, qu'est ce qui justifie réellement cette demande ?
- Pourquoi la commission environnement n'a pas été informée de ces travaux ? Auriez-vous quelque chose à cacher pour faire une demande en catimini ?
- La zone est sensible car en périmètre P1 du captage de Kermagoret. La DDTM émet des mesures à respecter, vous êtes-vous assurés que les Amis du Moulin-Blanc sont habilités à le faire et qu'ils savent jusqu'où ils peuvent aller ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a effectivement eu une demande de travaux mais qu'il y a actuellement des recours contre cette décision. Nous savons que c'est sensible à bien des égards, nous n'allons pas mettre de ciment dans la rivière. Tout cela est en attente des recours éventuels et de la décision finale. Pour l'instant rien est fait.

M. Darracq ajoute que les documents de la DDTM montrent que le déversoir n'a pas été plus abimé l'hiver dernier. Mais vous ne connaissez pas le dossier, il faudrait que le Maire se rapproche de Bernard Pelleter pour avoir des informations, notamment qu'il est indiqué dans le dossier l'emploi du ciment.

Monsieur le Maire conclue en disant qu'il attend que les décisions soient prises avant tout commencement des travaux.

- Demande d'informations sur les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur la Commune de Mellac

M. Darracq rappelle que la compétence eau potable a été transférée des communes à Quimperlé Communauté le 31 décembre 2018. C'est donc à la Communauté que revient désormais la gestion de la distribution d'eau sur l'ensemble du territoire, et notamment la partie particulièrement essentielle qu'est l'entretien du réseau. Concernant Mellac, les derniers travaux ont été faits en 2019, terminant le programme d'investissements du SIAEP. 2020, année des élections, il ne s'est pas passé grand-chose avec la mise en place des nouveaux élus, mais, les factures ont continué d'être payées, donc l'argent est rentré. La question est donc la suivante : qu'en est-il des travaux de renouvellement de 2021 sur la Commune ?

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance, il y aura une reprise des réseaux d'eau potable vers le Lethy l'année prochaine.

M. Darracq remarque que c'est trop peu d'investissements car sur d'autres communes des travaux seront engagés alors qu'à Mellac le Maire n'a pas défendu le programme

d'investissements acté lors des comités de pilotage avant le transfert. Qui est le référent Eau sur la Commune, qui participe aux instances ? Le bon état du réseau actuel est le fruit d'un long travail fait par le SIAEP pendant 50 ans, et si vous ne faites rien, Mellac va perdre la qualité de son réseau d'eau et la qualité du service rendu aux abonnés.

M. Nivaigne répond que le réseau d'eau de Mellac a un rendement de 91%.

M. Darracq souligne que cela signifie 9% de perte dans la nature, et que ce n'est pas l'objet de la question. Il faut que le Maire se remu car des sommes avaient été allouées par commune pour les travaux entre 2020 et 2028 alors il faut que les élus se saisissent de ce dossier et défendent les intérêts de la Commune. Il faut renouveler 2% du réseau chaque année pour que ce dernier ne se délite pas. Quand allez-vous vous mettre au travail sur ce sujet ? Et est-ce que vous participez aux réunions au moins ? La facture d'eau des mellacois est de 250 000 € par an, le programme d'investissements prévu était de 100 000 € par an sur 10 ans, ce qui fait que les 150 000 € restants servent pour d'autres travaux sur le budget eau de Quimperlé Communauté.

- Demande d'information sur les colis de Noël et repas des anciens

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des membres du CCAS s'est faite par mail pour la date du repas des anciens qui n'aura pas lieu dans la cantine mais dans la salle polyvalente. L'âge est fixé à 65 ans pour la participation au repas et 80 ans pour le colis. Une réunion sera organisée pour travailler sur l'organisation du repas.

Mme Escolan rappelle que l'année dernière il avait déjà été fait état des difficultés rencontrées sur l'organisation de cet événement car l'information était mal passée. Ce qu'elle regrette c'est que les décisions se prennent par mail, il n'y a même pas de réunion. Nous entendons dire que « le CCAS a décidé... » alors que c'est faux le CCAS ne s'est pas réuni à ce sujet. Nous avons suggéré l'année dernière l'envoi d'un courrier pour s'inscrire au colis. Nous renouvelons notre demande cette année. Il y a eu une information dans le bulletin municipal mais il a été distribué au mois de juillet, les personnes concernées n'ont peut-être pas gardé cette information en mémoire. Il est regrettable qu'on ne puisse pas travailler ce sujet en CCAS car les anciens sont attachés à ces attentions et ils ne peuvent pas être oubliés à nouveau.

Mme Bihannic répond qu'il y a eu une information par voie de presse et dans la newsletter.

- Demande de droit de communication pour les élus de l'opposition dans la newsletter

Mme Bihannic répond qu'il va être difficile de répondre à cette demande compte-tenu du format qui n'est pas approprié à ce genre de diffusion. Mme Bihannic propose de mettre un lien internet qui redirige vers la Tribune politique, espace dédié à l'opposition sur le site internet.

M. Darracq répond qu'il y a obligation de laisser une place d'expression aux élus d'opposition sur les supports de communication de la Commune. Cette réponse n'est donc pas satisfaisante et ils ne vont pas en rester là.

Questions de Mellac Autrement

- Pourquoi les 4 commissions mises en place le 4 mai 2021 ne se réunissent pas plus souvent pour travailler sur les projets communaux, soumettre des avis et avoir des informations sur la vie communale ?

Monsieur le Maire répond qu'ils ont laissé passer l'été, c'était un peu compliqué, mais ils vont réunir les commissions.

- Pourquoi l'ensemble des élus du Conseil municipal ne sont pas informés plus en amont des projets et des décisions prises par le bureau municipal ?

Monsieur le Maire répond que certaines décisions doivent rester au niveau du bureau municipal. Vous devez être informés de beaucoup de choses. Mais quand les conseillers m'appellent ou viennent me voir ils ont des réponses. Nous n'avons pas pu nous réunir aussi souvent que l'on aurait souhaité, mais j'espère que cela va changer.

M. Lescoat ajoute que tout a été dit ce soir. Il a regardé les dates des dernières réunions : le 3 juin pour la commission Patrimoine bâti, le 17 mai pour la commission Animation, qui est quand même le poumon de la Commune, et le 22 mai pour la commission Ressources. Heureusement que Christophe Nivaigne est là, il en a fait une le 8 juillet et une autre le 14 septembre. C'est vrai qu'il y a eu l'été mais depuis le mois de mai pas de commission ! Nous nous demandons ce que l'on fait là, et certains doivent se poser la même question dans votre équipe. Nous découvrons des projets dans la presse, comme pour le Skate Park, et il faut aller sur place le dimanche matin pour en savoir plus, savoir quelle entreprise intervient et quel est le coût. Il y a quand même un protocole, les commissions sont là pour participer, débattre et apporter leur pierre à l'édifice. Le point sur la rentrée a été fait dans la newsletter avant d'être fait ce soir. Quand nous croisons des parents et que nous sommes au courant de rien c'est tout de même gênant. Je suis dépité car j'ai la chance d'avoir fait un mandat précédemment, et il y avait des commissions. Par exemple pour les journées du patrimoine, nous devons découvrir tout le programme dans la presse ou dans un flyer. Or c'est important d'avoir des informations et de se réunir en dehors du Conseil. Ensuite, nous nous retrouvons pour délibérer sur les sujets qui ont été travaillés en commission. C'est le débat. Vous êtes là pour mettre votre projet en place, et nous devons pouvoir vous accompagner et donner notre point de vue. En Conseil municipal le travail doit être débattu avec ceux qui ne sont pas en commission. Or aujourd'hui je ne vois pas cela. Nous allons arriver en 2022 et je n'ai pas envie que ma Commune soit à la traîne sur d'autres choses. Sinon autant rester dans le canapé devant la télé. Nous avons besoin d'avoir des réponses. Les concitoyens qui écrivent et à qui vous ne répondez pas ont aussi besoin d'avoir des réponses. Car en tant que conseiller nous nous faisons interpellés car vous ne leur répondez pas. Ce n'est pas juste une critique, c'est aussi pour faire avancer les choses.

Mme Le Crann répond qu'à la commission du 17 mai il y a eu un point sur les Journées du patrimoine où 80 % du programme était présenté.

- Mme Nigen : « Monsieur le Maire, dans un mail datant du 14 juillet je vous avais fait part d'une doléance de plusieurs concitoyens concernant la demande d'accès au boulodrome le dimanche. Je souhaiterais savoir ce qu'il en ait et quelle réponse je peux apporter aux concitoyens. »

M. Le Goff répond qu'il serait intéressant de pouvoir laisser l'accès libre au boulodrome mais ce n'est pas possible car c'est un ERP de 5ème catégorie, et cela pose des problèmes de sécurité.

Mme Nigen demande si c'est quand même possible pour les adhérents, ou bien avec une inscription préalable en mairie ?

M. Le Goff répond que c'est possible pour les adhérents. Il est aussi possible de réfléchir à comment ouvrir à un public plus large, en trouvant des solutions alternatives. Mais pour l'instant les utilisateurs doivent être adhérents de l'association.

La séance est levée à 23h45.